



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AREPO

Héraklion, le 5 octobre 2017

2^{ème} réunion plénière 2017

La deuxième réunion plénière de l'AREPO en 2017 a eu lieu le 5 octobre de 14h00 to 18h30, à la Chambre de Commerce d'**Heraklion (Crète)**, accueillie par la Région de Crète.

Le Président a introduit cette réunion en remerciant la Région de Crète qui a coorganisé l'assemblée et a donné la parole à M Stavros Arnaoutakis, Gouverneur de la Région de Crète, et Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, Vice-Gouverneur de Crète, pour leurs discours de bienvenue.

Bienvenue du Gouverneur de la Région de Crète, M Stavros Arnaoutakis

Le Gouverneur de la Région de Crète, M Stavros Arnaoutakis, a donné la bienvenue aux membres en soulignant comment la participation à l'AREPO apporte des bénéfices significatifs aux producteurs crétois. Grâce à l'action de l'AREPO au niveau européen, la Région de Crète peut renforcer l'identité ainsi que la réputation de ses produits locaux.

Discours introductif de la Vice-gouverneur de la Région de Crète, Mme Theano Vrentzou-Skordalaki

Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, Vice-gouverneur de Crète, a souligné l'importance pour sa Région de participer à l'AREPO afin de protéger et promouvoir sa richesse gastronomique, considérée comme un aspect fondamental du patrimoine culturel crétois.

Pour cette raison, la Région de Crète a adopté une stratégie forte pour la valorisation des produits traditionnels et soutient activement les producteurs pour favoriser l'enregistrement des nouvelles IG. La Vice-gouverneur a également présenté les données principales sur les indications géographiques grecques, en concentrant son attention sur les produits crétois ([voir ici la liste complète des produits crétois](#)).

Compte tenu de l'important héritage grec en termes de produits de qualité et d'origine, la Vice-gouverneur a encouragé les régions grecques à participer activement au réseau. Ensemble, les régions AREPO devraient travailler à renforcer la reconnaissance des IG et à élargir le débat avec les institutions européennes concernant la protection, la promotion et le soutien de ces produits.

PARTIE STATUTAIRE

La partie statutaire de la réunion plénière de l'AREPO a été ouverte par le **Secrétaire général** qui a présenté l'ordre du jour et a donné la parole au Président sortant de l'AREPO, Vincent Labarthe, Vice-Président de la Région Occitanie, pour son rapport final sur les trois ans de présidence (2014-2017).

Rapport de mandature du Président

Dans son rapport de mandature, le **Président Labarthe** a remercié les membres de l'AREPO pour leur confiance et leur soutien pendant sa présidence. Il a également remercié le Secrétaire général et son équipe pour le travail et la proximité. Ensuite, il a présenté les principaux résultats obtenus par l'AREPO au cours de son mandat (octobre 2014 - septembre 2017) concernant les suivantes thématiques ([consultez le rapport d'activité pour plus d'infos](#)):

- **Politique Agricole Commune - PAC 2014-2020** : analyse de la mise en œuvre des mesures du PDR sur les groupes opérationnels et sur les systèmes de qualité (certification et promotion) ; **PAC post 2020** : contribution à la consultation publique de la CE sur l'avenir de la PAC après 2020.
- **Mise en place du règlement européen 1151/12 sur la politique de qualité** : AREPO a contribué à la rédaction des règlements d'application et notamment de la mention facultative de qualité « produit de montagne ».
- Contribution à la **réforme du règlement sur l'agriculture biologique**.
- **Politique de promotion** : maintien de la mesure de promotion des systèmes de qualité dans le PDR et

augmentation importante du budget de la politique de promotion de l'UE.

- **Recherche et innovation** : l'AREPO a travaillé à l'intégration des produits de qualité et d'origine dans le programme européen de recherche et innovation Horizon 2020. Nous avons également organisé une conférence de haut niveau avec plusieurs universités et centres de recherche européens, dans le pavillon de la CE à Expo Milan 2015. En outre, nous avons signé un accord de coopération avec le Groupe de Recherche European SYAL et lancé le comité scientifique de l'AREPO.
- **Accords commerciaux de l'UE** : adoption d'une position claire pour assurer aux IG le niveau maximum de protection.
- **Projets européens** : nous avons décroché notre premier projet Interreg (AGROSMART).
- **Reconnaissance institutionnelle** : le rôle dynamique et proactif joué par l'AREPO est reconnu par les institutions européennes qui réagissent positivement à nos demandes. En outre, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Commissaire Hogan à notre événement à Bruxelles en 2015.
- **Membres** : nous avons réussi à maintenir le nombre de membres stables, même en faisant face à la réforme administrative française qui nous a fait perdre 3 régions, en raison de la fusion entre elles.

M Labarthe a conclu son discours en soulignant l'importante contribution d'une association comme AREPO à la construction de l'identité européenne. Travailler ensemble au niveau de l'UE est fondamental pour réaliser un projet européen commun et les produits d'origine peuvent contribuer à construire une identité commune, en créant un sentiment d'appartenance.

VOTE: Le rapport du président a été approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport sur les comptes 2016

Le Secrétaire général a présenté le rapport définitif sur les comptes 2016 certifiés par un expert indépendant, rectifiant positivement la présentation faite lors de la première AG en janvier 2017.

Charges : L'année 2016 a été marquée par deux éléments principaux en termes de dépenses : l'AG de Strasbourg en avril et la titularisation en CDI de Giulia Scaglioni. Les dépenses sont supérieures de 26.300 € au budget prévisionnel.

Recette : Les recettes ont été supérieures de 23.100 € au budget prévisionnel. 26 cotisations ont été reçues soit autant que nous pouvions espérer, compte tenu de la fusion des régions françaises.

Résultats : L'exercice 2016 affiche donc un résultat négatif de - 3.200 € (2 % du budget) qui sera affecté aux réserves de l'association.

Capitaux propres de l'AREPO : Malgré le résultat négatif de 2016, les capitaux propres sont encore à un niveau très élevé de 267.200 € qui correspond à 2 années entières de fonctionnement. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur la décision prise en 2014 et la cotisation annuelle en 2018 restera à 4.500 €.

Le Secrétaire général a également rappelé que le budget prévisionnel pour 2017 a été présenté et approuvé lors de la réunion plénière du 25 janvier à Bruxelles ([pour plus d'informations, lire le rapport sur les comptes](#)).

VOTE : le rapport sur les comptes 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la présidence 2017-2020

Le Secrétaire général a présenté la candidature officielle pour la présidence de l'AREPO de **Mme Vrentzou-Skordalaki, Vice-Gouverneur de la Région de Crète**. **VOTE: La candidature de la Région de Crète pour la Présidence de l'AREPO a été approuvée à l'unanimité.**

Mme Vrentzou-Skordalaki sera la 5^{ème} présidente de l'AREPO et la première femme à diriger le réseau. Elle a déclaré qu'elle était honorée de devenir Présidente de l'AREPO dont le travail au niveau européen est fondamental pour assurer la protection et la valorisation du patrimoine gastronomique de l'UE.

En outre, elle a souligné les principaux défis dans les mois et années à venir, à savoir :

1. Assurer la protection des produits de qualité AOP et IGP dans le cadre des **accords commerciaux** ;
2. Atteindre la reconnaissance et le soutien appropriés pour les IG dans le cadre de la **nouvelle PAC post 2020** ;
3. Renforcer le soutien aux **petits producteurs d'IG et aux exploitations familiales**.



Fonctionnement de l'AREPO (conseil d'administration et renouvellement de la vice-présidence)

1. Conseil d'administration et statut de l'AREPO

Le Secrétaire général a rappelé que l'AREPO fonctionne avec deux assemblées générales chaque année, au lieu d'une AG et de plusieurs réunions du Conseil d'administration. De cette manière, toutes les régions membres sont incluses et motivées à participer à nos activités. Néanmoins, le Statut exige que l'Association ait un Conseil d'administration et notre fonctionnement actuel crée une divergence par rapport à cette prescription.

Pour cette raison, le Secrétaire général a proposé de convoquer une assemblée générale extraordinaire, à l'occasion de la première réunion plénière de 2018, dans le but de modifier et aligner le statut sur notre fonctionnement actuel.

2. Proposition pour augmenter la participation des producteurs aux activités de l'AREPO

Le Secrétaire général a proposé également de reporter l'élection du président du Conseil des producteurs à la première AG en 2018, afin de parvenir à une plus grande participation des représentants de producteurs. Pour cette raison, l'AREPO organisera un groupe de travail dédié aux producteurs. L'AREPO pourrait prendre en charge les frais de la réunion pour assurer la participation de tous les producteurs, afin de rénover le Conseil de producteurs.

VOTE: Proposition approuvée à l'unanimité.

PARTIE THÉMATIQUE

La valeur ajoutée économique des IG : échange de bonnes pratiques et expériences négatives.

Présentations d'études de cas et discussion :

1. Pays de la Loire, Anne-Claire Branellec, Chargée de mission qualité

La Région Pays de la Loire a identifié les IG comme une priorité **pour le territoire pour contribuer au renforcement de l'identité régionale.** Face au manque de données qualitatives et quantitatives sur les démarches de qualité, la Région a décidé de démarrer un **projet d'observatoire de la qualité** qui permettra, en collectant des données objectives, de construire une politique de soutien aux produits de qualité adaptée aux besoins des filières.

[Cliquez ici pour consulter le PPT](#)

2. Quelle est la valeur ajoutée des IG et comment la valoriser ? Le cas des huiles d'olive AOP en Catalogne, Carmel Mòdol, Directeur General de l'Alimentation, Qualité et de l'Industrie agroalimentaire, Région Catalogne

Le Ministère de l'Agriculture de la Catalogne a accordé une haute priorité à la politique alimentaire afin d'améliorer la connaissance des citoyens du système agroalimentaire régional. En particulier, la Catalogne vise à promouvoir la consommation de ses produits de haute qualité (AOP/IGP) en tant qu'avant-garde de son secteur agricole, pour augmenter la valeur économique générale du secteur - représentant aujourd'hui 115 millions d'euros.

Pour cette raison, la Catalogne a commandé une étude au CREDA-UPC-IRTA avec l'objectif de développer une méthodologie pour évaluer la valeur ajoutée des IG catalanes. Le travail vise à mettre en place une **méthodologie qui pourrait être utilisée à l'avenir également par d'autres régions.** Les **résultats seront partagés avec les membres de l'AREPO.** La méthodologie sera appliquée et testée sur les 5 AOP catalanes de l'huile d'olive, en tant qu'études de cas.

[Consultez la présentation pour plus d'informations sur l'étude.](#)

Le **Secrétaire général** a conclu cette session en rappelant que ces présentations étaient le premier pas vers une discussion sur la valeur ajoutée des IG qui est fondamentale dans ce contexte politique. En effet, l'AREPO devrait être en mesure de démontrer la valeur ajoutée socio-économique de ces produits, ainsi que leur contribution en termes de création de biens publics, afin d'exiger une nouvelle PAC pour des produits de qualité et d'origine.

Présentation du projet « Apulian Lifestyle : pour une vie longue et saine », Paolo Casalino, Responsable de la Représentation de la Région Puglia à Bruxelles

« Apulian Lifestyle » est un projet multidisciplinaire impliquant plusieurs dimensions politiques et différents acteurs au niveau régional, national et international. Les principaux **objectifs** du projet sont:

- Développer des politiques d'innovation dans le secteur de la santé visant à **promouvoir un mode de vie sain et durable** ;
- Promouvoir et diffuser la **diète méditerranéenne durable** de la Région Puglia ;
- Encourager l'engagement des citoyens à travers des **campagnes de sensibilisation et des activités de formation** dans la Région et à l'étranger.

La Région Puglia considère la collaboration interrégionale et l'échange de bonnes pratiques comme un instrument important pour réaliser ce projet. **A cette fin, l'équipe de l'AREPO sera disponible à soutenir la création d'un groupe de travail sur les objectifs et thèmes du projet.** [Lisez la présentation pour plus d'informations sur le projet.](#)

Présentation des résultats de l'étude d'Euromontana sur la mise en place de la mention de qualité facultative « Produit de montagne », Juan Andres Gutierrez, Président d'Euromontana

Euromontana a réalisé une étude sur la mise en œuvre de la mention facultative de qualité « produit de montagne », pour vérifier si les États membres ont décidé d'appliquer les dérogations, comment ils les ont appliquées et comment ils ont mis en œuvre les contrôles. La présentation a porté sur les études de cas suivantes: Autriche, France, Italie et Roumanie. [Pour plus d'informations sur l'étude lire la présentation.](#)

Quels outils pour sauvegarder les produits de qualité dans la nouvelle PAC ? Marco Remaschi, Ministre régional de l'Agriculture, Région Toscana

La Toscane est une région caractérisée par un territoire principalement montagneux. Face aux difficultés évidentes que cette conformation implique pour la compétitivité du secteur agricole, la Région a choisi de privilégier la qualité et de lier les productions aux territoires. Les ressources allouées par la PAC contribuent substantiellement au développement global de l'UE, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'amélioration de l'environnement, et notamment au développement harmonieux des territoires (même les plus fragiles et marginalisés). Pour cette raison, la Région Toscane souhaite une PAC plus régionalisée, simple et moderne, assurant la prospérité des zones rurales et une plus grande synergie entre les ressources régionales, nationales et de l'UE.

Présentation des conclusions de la réunion technique sur la réforme de la PAC, Laurent Gomez, Secrétaire général de l'AREPO

Le Secrétaire générale a présenté un résumé du travail réalisé le matin pendant la réunion technique sur l'avenir de la PAC post 2020 ([trouvez ici les présentations](#)). L'assemblée a approuvé l'approche du document d'orientation politique, focalisé sur les indications géographiques et les produits de qualité. Le Secrétaire général a proposé d'organiser des **réunions techniques nationales** avec les régions de l'AREPO afin d'élaborer des propositions pour renforcer et compléter la position de l'AREPO.

D'autres thématiques de discussion du matin :

- Il serait impératif de prendre en compte le **changement climatique** et le besoin d'adaptation des produits de qualité et d'origine ;
- **Petits producteurs** : Il faut analyser comment améliorer et adapter les politiques européennes pour mieux accompagner les petits producteurs. En outre, l'AREPO pourrait servir de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques entre ses régions membres ;
- Le **LEADER** pourrait être un bon instrument pour aider les régions à soutenir les IG et il serait intéressant d'évaluer la possibilité de réaliser un projet interrégional. Nous pourrions envisager de réaliser une étude sur la mise en œuvre de LEADER parmi nos régions membres ;
- **Accords commerciaux** : il faut mettre à jour la position d'AREPO sur les accords commerciaux afin de demander à la Commission de protéger toutes les IG enregistrées contre l'imitation et la contrefaçon, même celles qui n'ont pas été incluses dans les accords.



Présentations des résultats d'Origo, Simona Caselli, Ministre régional de l'Agriculture, Région Emilia-Romagna

ORIGO 2017 – Global Forum on Geographical Indications est le premier événement européen et international pour la promotion de produits agroalimentaires de qualité dans le monde. Il a été organisé par le gouvernement italien et la région Emilia-Romagna, en partenariat avec la CE, l'Association des industriels de Parme et le Centre des expositions de Parme. L'événement vise à susciter une nouvelle et plus forte prise de conscience de la valeur stratégique de nos produits de qualité à la fois dans le contexte européen et sur les marchés internationaux.

Pour plus d'infos sur Origo, [consultez la présentation](#) et le [position paper](#).

Projet AGROSMARTcoop, Anne Clermontelle, Consultante en stratégies agroalimentaires

Le **21 mars 2018**, l'AREPO organisera à Bruxelles la 4^{ème} édition des « **Rencontres européennes des produits de qualité et d'origine** ». Cette édition sera organisée dans le cadre du projet [AGROSMARTcoop](#) et sera dédiée au débat sur l'avenir de la PAC après 2020. Les régions membres de l'AREPO sont invitées à participer à l'événement et auront à disposition un stand pour présenter leurs produits.

Conclusions : programme de travail pour les prochains mois

Le Secrétaire général a conclu la réunion plénière en rappelant les principaux points du programme de travail de l'AREPO pour les mois à venir:

- Organisation d'une **réunion avec les producteurs de l'AREPO** dédiée à discuter comment renforcer la participation des représentants des producteurs.
- Organisation des **réunions techniques nationales** afin de renforcer la position de l'AREPO concernant la PAC après 2020;
- **Mise à jour de la position de l'AREPO** sur la protection des indications géographiques dans les **accords commerciaux** bilatéraux et multilatéraux;
- **Organisation des « Rencontres européennes des produits de qualité et d'origine », le 21 mars 2018**, à Bruxelles.

Theano Vrentzou-Skordalaki
Président de l'AREPO
P/O Laurent Gomez
Secrétaire général de l'AREPO